



# Statistiques

## Strasbourg est l'académie de France qui connaît le moins de départ d'élèves vers les autres académies

Les mobilités résidentielles des élèves du premier degré, en collège et en seconde



A la rentrée 2021, 5,6 % des élèves du premier degré et 6,2 % de ceux du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. La mobilité résidentielle progresse légèrement pour les élèves du premier degré (+0,1 point entre 2020 et 2021 et entre 2019 et 2020). Dans le second degré la progression est plus forte : +0,4 point entre 2020 et 2021, +1,1 point entre 2019 et 2020. C'est à l'entrée au collège que le niveau de mobilité est le plus élevé : 9,2 % pour les élèves de sixième en 2021. Les élèves issus des catégories sociales moyennes sont les plus mobiles dans l'académie suivis par ceux des catégories défavorisées. Les élèves qui changent de commune de résidence restent en majorité dans une commune du même département : 82 % des élèves du premier degré et 85 % des élèves du second degré (66 % et 72 % au niveau national) . Ils restent également le plus souvent dans le même type de commune : 75 % des élèves du premier degré et 77 % des élèves du second degré qui connaissent une mobilité résidentielle à partir d'une commune urbaine déménagent dans une autre commune urbaine. Les élèves qui quittent l'académie se dirigent généralement vers une commune d'un département limitrophe. Lorsqu'ils s'éloignent davantage, ils rejoignent un département situé en zone littorale ou abritant une grande métropole. Les élèves qui arrivent dans l'académie sont très souvent originaires d'une commune des départements proches de l'Alsace ou de la région Ile de France.

**5,8 %** des élèves du premier degré connaissent une mobilité résidentielle entre les rentrées 2020 et 2021

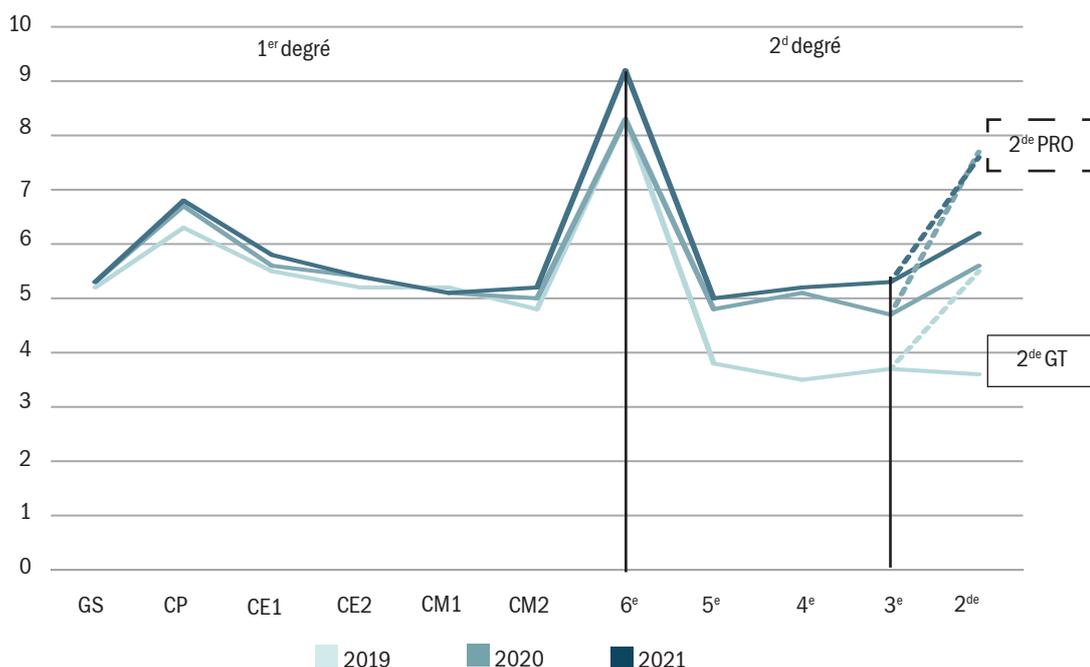
**6,2 %** des élèves du second degré

**9,2 %** des élèves de 6<sup>e</sup>

**6,8 %** des élèves du second degré issus des catégories sociales moyennes

REPÈRES

**Graphique 1** Des pics de mobilité en CP, en 6<sup>e</sup> et en seconde  
 Mobilité résidentielle selon le niveau et l'année scolaire (en %)

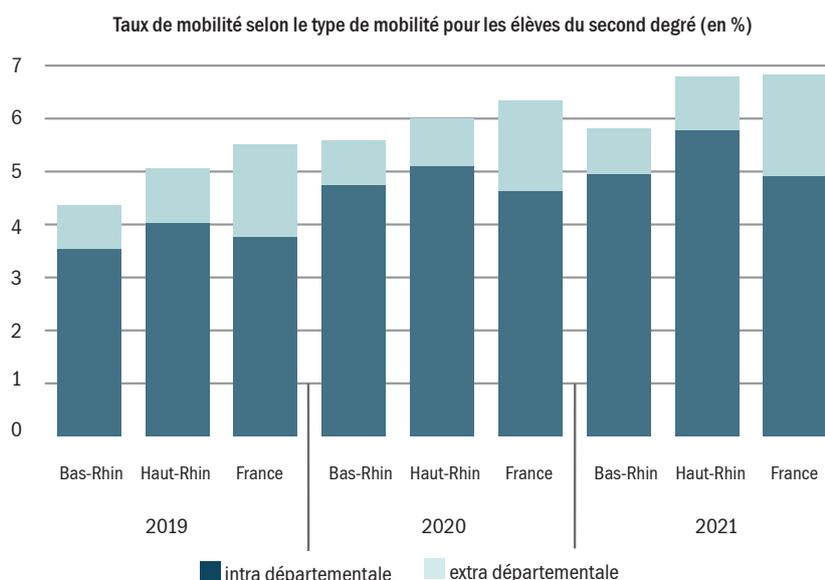
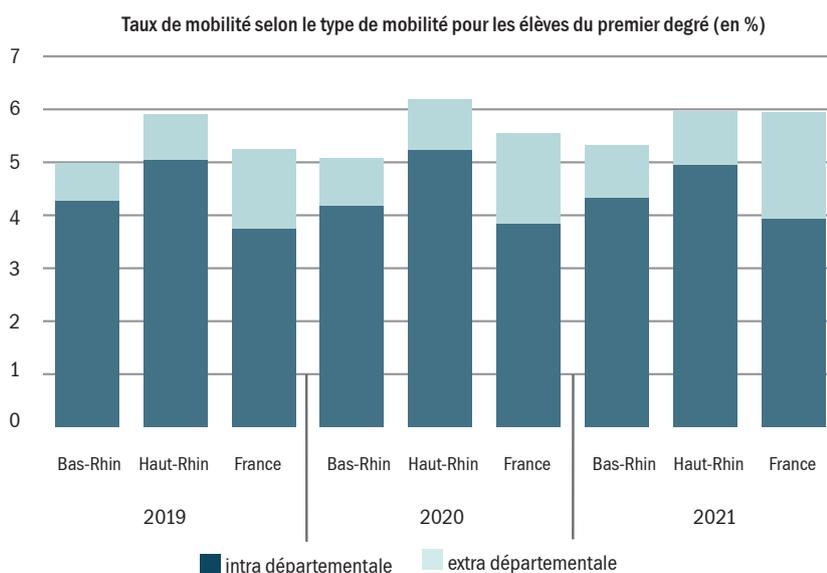


**Note de lecture :** à la rentrée 2021, 6,2 % des élèves de seconde GT ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020, contre 3,6 % entre la rentrée 2019 et la rentrée 2018.

Dans l'académie, à la rentrée 2021, 5,6 % des élèves du premier degré et 6,2 % des élèves du second degré ont connu une mobilité par rapport à la rentrée 2020. Ces taux de mobilité sont inférieurs à ceux observés au niveau national : 6,0 % pour le premier degré, 6,8 % pour le second degré. Mais comme au niveau national, ils progressent. Plus faiblement dans l'académie pour le premier degré : +0,1 point en 2021 et en 2020 contre +0,4 point pour ces deux rentrées au niveau national. La progression est plus forte dans le second degré, aussi bien au niveau académique que national, que ce soit à la rentrée 2021 (respectivement +0,4 point et +0,5 point) et plus encore à la rentrée 2020 (+1,1 point et +0,8 point). La mobilité est plus élevée au moment de l'entrée à l'école élémentaire, de l'entrée au collège ou de l'entrée au lycée. Dans le premier degré, 6,8 % des élèves de CP de l'académie et de France ont chan-

gé de commune de résidence entre septembre 2020 et septembre 2021. C'est à l'entrée en sixième que le taux de mobilité est le plus élevé. Il atteint 9,2 % en 2021, en hausse de 0,9 point par rapport aux taux de 2020 et de 2019. En entrée de seconde, les élèves sont également plus mobiles, davantage en seconde professionnelle (7,6 % en 2021, +2,1 points par rapport à 2019) qu'en seconde générale et technologique (6,2 % en 2021, +2,6 points par rapport à 2019). Les taux de mobilité des autres niveaux du premier (CS, CE1, CE2, CM1, CM2) et du second degrés (cinquième, quatrième, troisième) se situent entre 5,0 % et 6,0 % en 2021. Les taux pour ces niveaux ont tous augmenté depuis 2019 (sauf en CM1), davantage pour ceux du second degré en particulier entre 2019 et 2020.

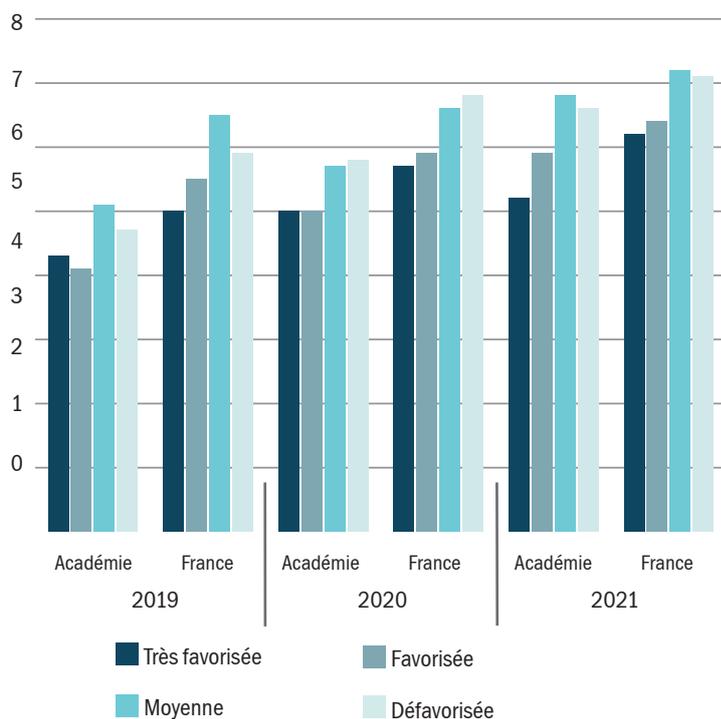
**Graphique 2** Très légère progression de la mobilité dans le premier degré, forte hausse de la mobilité intra départementale dans le second degré



À la rentrée 2021, 4,6 % des élèves du premier degré ont changé de commune de résidence au sein du même département alors que 1,0 % ont changé pour une commune située en dehors de leur département d'origine (respectivement 3,9 % et 2,0 % au niveau national). L'académie de Strasbourg présente la mobilité extra départementale la plus faible, celle-ci étant deux fois plus élevée en France entière. La mobilité à l'intérieur du département est stable depuis 2019 (+0,2 point au niveau national) alors que la mobilité extra départementale progresse de 0,2 point (+0,5 point au niveau national). Elle augmente davantage dans le Bas-Rhin (+0,3 point) que dans le Haut-Rhin (+0,1 point) et atteint 1,0 % en 2021 dans les deux départements. La mobilité inter départementale est plus élevée dans le Haut-Rhin (5,0 %) que dans le Bas-Rhin (4,3 %) mais reste

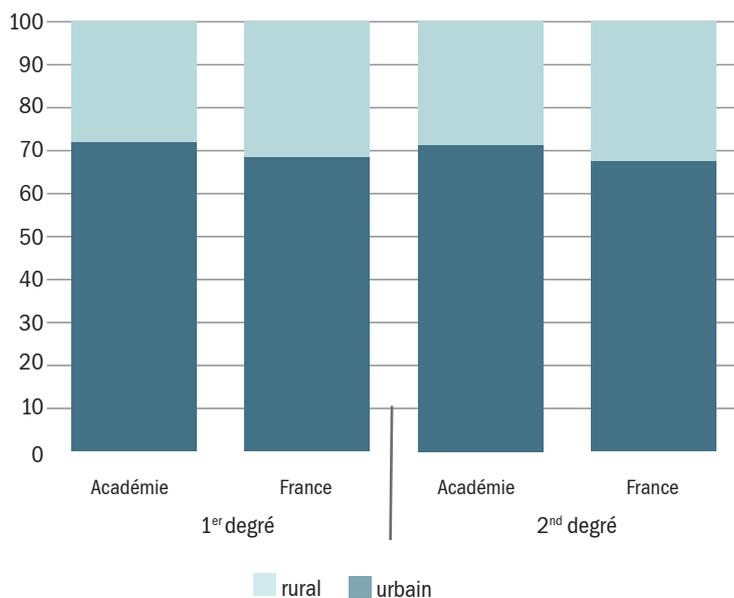
stable dans les deux départements depuis 2019. Dans le second degré, le taux de mobilité intra départementale progresse (+1,2 point en 2020, +0,4 point en 2021) pour atteindre 5,3 % en 2021 (4,9 %, +1,1 point depuis 2019 au niveau national). La mobilité extra départementale est de 0,9 % sur les 3 années (1,9 % en 2021, +0,1 point depuis 2019 au niveau national). Comme dans le premier degré, c'est dans l'académie de Strasbourg que la part de la mobilité extra départementale est la plus faible. La mobilité intra départementale est en 2021 plus forte dans l'académie qu'au niveau national en particulier dans le Haut-Rhin (5,8 %, + 1,8 point depuis 2019). Dans le Bas-Rhin elle progresse également (+1,5 point depuis 2019) et affiche en 2021 un niveau identique à la France (5,0 %).

**Graphique 3** Une mobilité plus fréquente parmi les élèves issus des catégories sociales moyennes  
Taux de mobilité résidentielle dans le second degré selon la PCS (en %)



Au niveau national, plus les parents appartiennent à une classe sociale défavorisée, plus ils déménagent. Dans l'académie, ce sont les élèves issus des catégories sociales moyennes qui présentent les taux de mobilité les plus élevés et ce quelle que soit l'année considérée : 5,1 % en 2019, 6,5 % en 2020, 6,8 % en 2021. Les élèves des catégories défavorisées affichent un taux de mobilité assez proche de celui des catégories moyennes (6,6 % en 2021, +1,9 point par rapport à 2019). Les catégories très favorisées (5,2 % en 2021, +0,9 point par rapport à 2019) et favorisées (5,9 % en 2021, +1,8 point par rapport à 2019) sont celles pour lesquelles les taux de mobilité sont les plus bas. Ces niveaux de mobilité déclinés selon la catégorie sociale sont inférieures à ceux observées au niveau national quelle que soit la catégorie ou l'année.

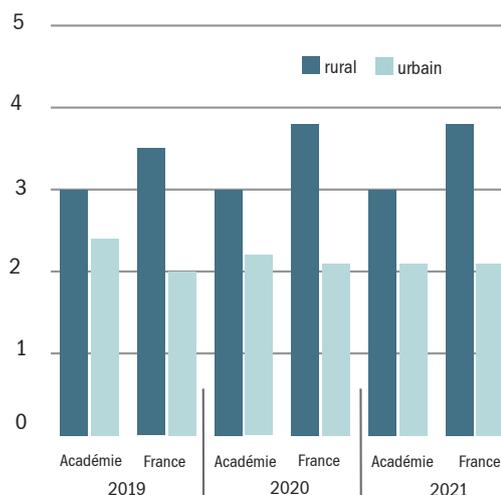
**Graphique 4** Plus de sept élèves de l'académie sur dix résident dans une commune urbaine  
Type de communes de résidence des élèves (en %)



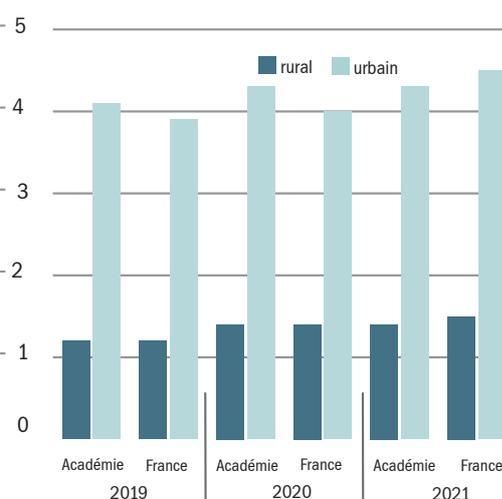
Dans l'académie, comme en France, la majorité des élèves résident dans une commune urbaine. En 2021, ce type d'habitat concernait 72,1 % des élèves du premier degré et 71,3 % de ceux du second degré (68,6 % et 67,7 % au niveau national). Par rapport à la rentrée 2019, la proportion d'élèves habitant dans une commune urbaine a progressé de 0,6 point dans le premier degré (identique au niveau national) et de 0,4 point dans le second degré (+0,7 point au niveau national).

## Graphique 5 Des mobilités qui se font majoritairement entre communes situées en zone urbaine

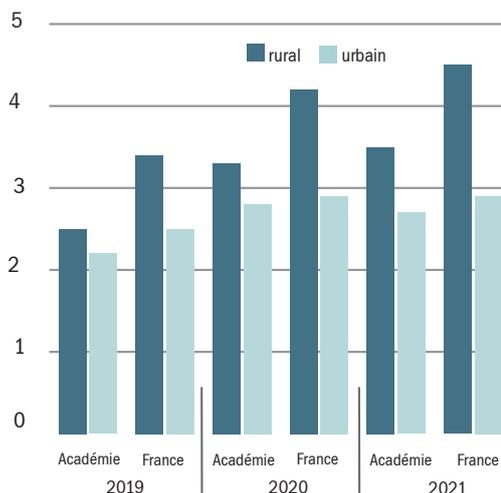
Taux de mobilité dans le 1<sup>er</sup> degré depuis des communes rurales selon la commune d'arrivée (en %)



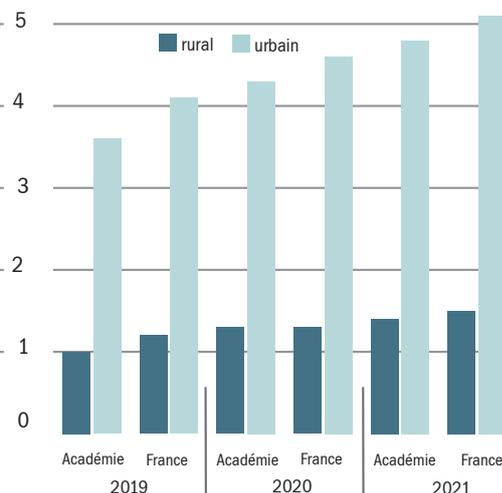
Taux de mobilité dans le 1<sup>er</sup> degré depuis des communes urbaines selon la commune d'arrivée (en %)



Taux de mobilité dans le 2<sup>d</sup> degré depuis des communes rurales selon la commune d'arrivée (en %)



Taux de mobilité dans le 2<sup>d</sup> degré depuis des communes urbaines selon la commune d'arrivée (en %)

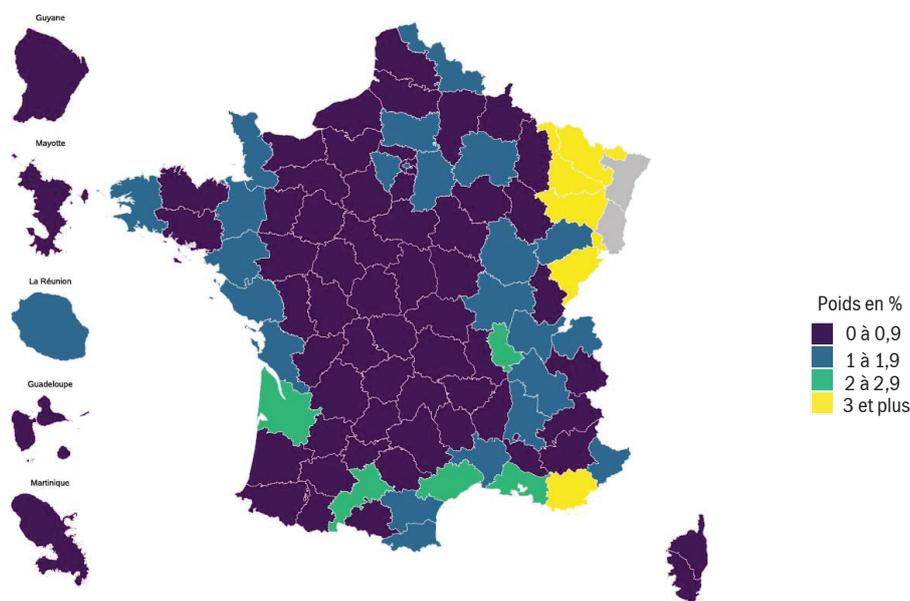


5,1 % des élèves du premier degré habitant dans une commune rurale et 5,7 % de ceux demeurant dans une commune urbaine ont changé de commune de résidence entre les rentrées 2020 et 2021 (5,9 % et 6,0 % au niveau national). Par rapport à la rentrée 2019, les niveaux de mobilité ont diminué de 0,3 point à partir des zones rurales (+0,4 point au niveau national) mais ont augmenté de 0,4 point à partir des zones urbaines (+0,9 point au niveau national). Les mobilités depuis des communes rurales se font davantage vers une autre commune rurale (3,0 % contre 3,8 % au niveau national) que vers une commune urbaine (2,1 % au niveau académique et national). Les mobilités à partir des communes urbaines se font pour les trois quart d'entre elles vers une autre commune urbaine (4,3 % contre 4,5 % au niveau national) et pour un quart vers une commune rurale (1,4 % contre 1,5 % au niveau national). Dans le second degré, les taux de mobilité

à partir d'une zone rurale ou d'une zone urbaine sont identiques (6,2 %). Ces taux sont inférieurs au niveau national de 1,2 point pour les mobilités depuis une commune rurale (7,4 %) et de 0,4 point depuis une commune urbaine (6,6 %). Comme dans le premier degré, les mobilités à partir des communes rurales se font plutôt vers une autre commune rurale (3,5 % contre 4,5 % au niveau national) que vers une commune urbaine (2,7 % contre 2,9 %) et celles à partir des communes urbaines vers une autre commune urbaine (4,8 % contre 5,1 % au niveau national) que vers une commune rurale (1,4 % contre 1,5 % au niveau national). Par rapport à la rentrée 2019, les niveaux de mobilité ont davantage augmenté dans le second degré que dans le premier degré : +1,5 point pour les communes rurales et +1,6 point pour les communes urbaines (respectivement +1,5 et +1,3 point au niveau national).

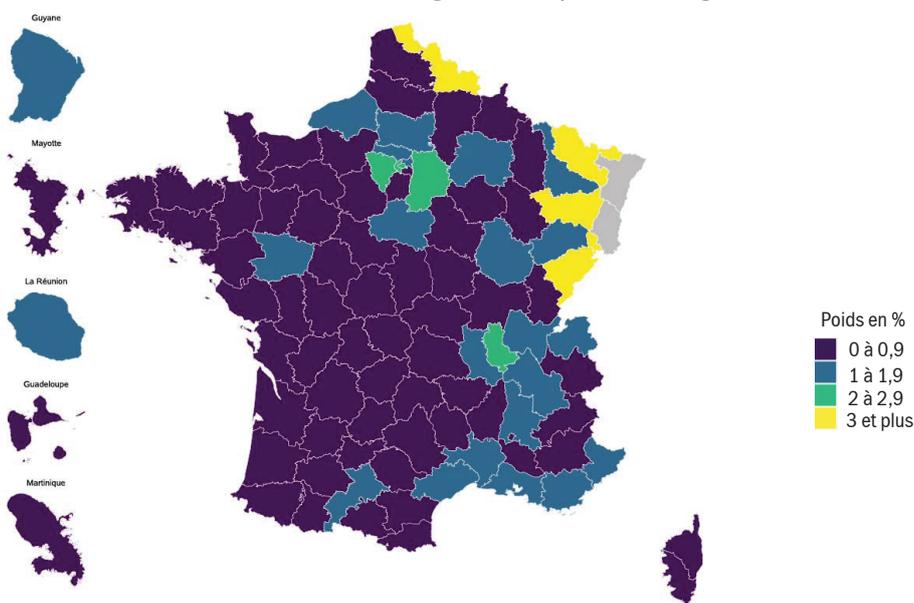
Poids des sortants et des entrants dans le premier degré selon le département de destination ou d'origine en 2021 (en %)

Poids des sortants du 1<sup>er</sup> degré selon le département de destination



Note de lecture : 12,4 % des élèves qui ont quitté une commune de l'académie entre les rentrées 2020 et 2021 se sont installés dans une commune du département de la Moselle

Poids des entrants du 1<sup>er</sup> degré selon le département d'origine



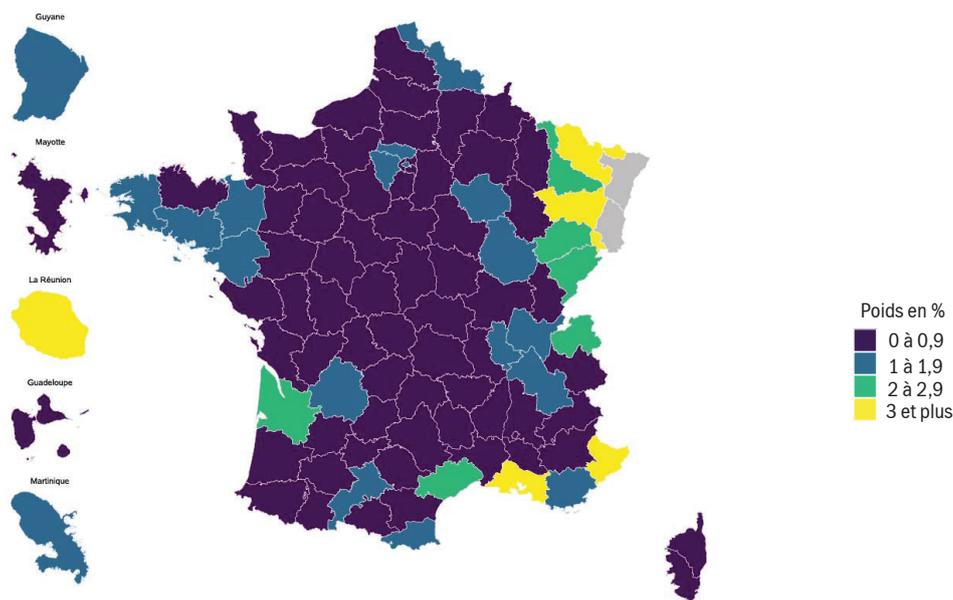
Note de lecture : 9,0 % des élèves qui ont rejoint une commune de l'académie entre les rentrées 2020 et 2021 sont originaire d'une commune du département de la Moselle.

La mobilité résidentielle des écoliers dans une commune située en-dehors de l'académie se fait principalement vers un département limitrophe (Moselle, Vosges, Doubs, Territoire de Belfort, Meurthe et Moselle, Haute-Saône), ou situé en zones littorales (Gironde, Var, Hérault, Bouches du Rhône, Alpes-Maritimes), ou abritant une grande ville (Haut-Garonne, Rhône) ou vers La Réunion, le Nord ou la Haute-Savoie. Le département de la Moselle représente à lui seul 12,5 % des flux de sortants en 2019, 10,0 % en 2020 et 12,4 % en 2021. Les écoliers qui arrivent dans l'académie

sont le plus souvent originaires des départements limitrophes (Moselle, Territoire de Belfort, Doubs, Vosges, Doubs, Meurthe et Moselle), d'Ile de France (Hauts-de-Seine, Paris, Seine et Marne, Yvelines, Val d'Oise) ou appartenant à de grandes villes (Nord, Rhône, Bouches du Rhône) ou encore de La Réunion. Le département de la Moselle représente à lui seul 8,6 % des entrants en 2019, 9,6 % en 2020 et 9,0 % en 2021.

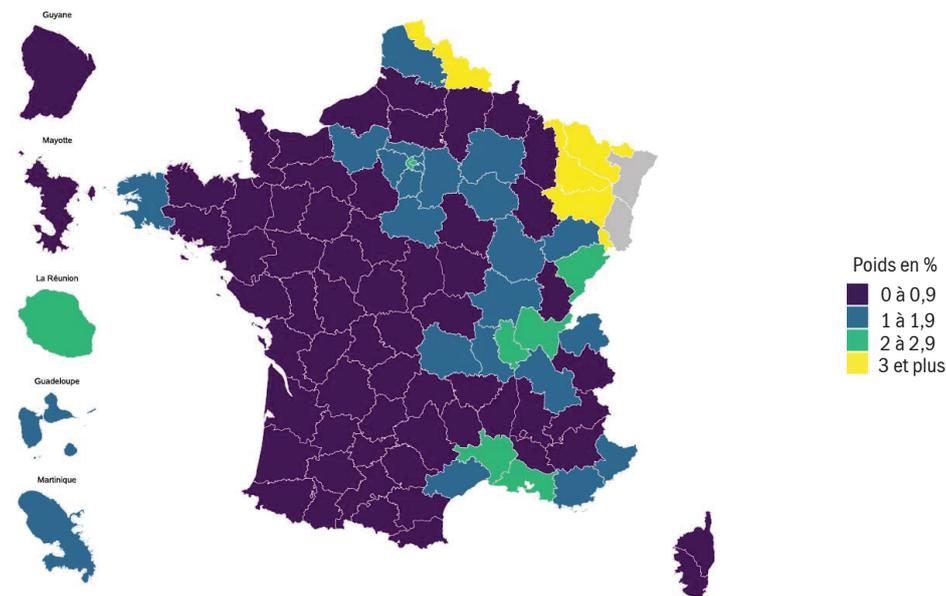
Poids des sortants et des entrants dans le second degré selon le département de destination ou d'origine en 2021 (en %)

Poids des sortants du 2<sup>d</sup> degré selon le département de destination



Note de lecture : 6,5 % des élèves qui ont quitté une commune de l'académie entre les rentrées 2020 et 2021 se sont installés dans une commune du département des Vosges

Poids des entrants du 2<sup>d</sup> degré selon le département d'origine



Note de lecture : 5,2 % des élèves qui ont rejoint une commune de l'académie entre les rentrées 2020 et 2021 sont originaire d'une commune du département des Vosges

La mobilité résidentielle des collégiens et des lycées de seconde dans une commune située en-dehors de l'académie se fait principalement vers un département limitrophe (Moselle, Vosges, Territoire de Belfort, Meurthe et Moselle, Doubs, Haute-Saône), ou situé en zones littorales (Hérault, Alpes-Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Gironde) ou encore vers La Réunion, la Haute-Savoie, le Rhône, la Haute-Garonne et la Loire Atlantique. Le département de la Moselle représente à lui seul 10,6 % des flux de sortants en 2019, 12,1 % en 2020 et 10,8 % en 2021. Suivent en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> position et ce quelle que soit l'année, le

département des Vosges (4,5 %, 5,1 %, 6,5 %) et le Territoire de Belfort (4,1 %, 3,2 %, 5,1 %). Les jeunes qui arrivent dans l'académie sont le plus souvent originaires des départements limitrophes (Moselle, Vosges, Doubs, Meurthe et Moselle, Territoire de Belfort), de départements d'Ile de France (Seine Saint Denis, Essone, Yvelines, Paris, Hauts-de-Seine), ou encore du Nord, des Bouches du Rhône, du Rhône et de La Réunion. Le département de la Moselle représente à lui seul 7,9 % des entrants en 2019, 13,0 % en 2020 et 11,4 % en 2021.

### ➤ Sources

Scolarité pour le second degré (2018 à 2021), Diapre (données individuelles anonymisées du premier degré-2018 à 2021).

### ➤ Champ

Élèves scolarisés en école, de la grande section de maternelle au cours moyen deuxième année, au collège (hors Segpa) ou en seconde dans un établissement des secteurs public et privé sous contrat.

### ➤ Définitions

Pour repérer les mobilités résidentielles, les différents millésimes des deux sources ont été appariés au niveau de chaque élève. L'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers Scolarité et avec une clé formée de la date et du lieu de naissance de l'élève ainsi que du code UAI de son établissement de l'année scolaire précédente pour les fichiers Diapre. Est défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est pas prise en compte dans cette étude. Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues,

faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori plus nombreuses dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines. Le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricole ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certaines mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est davantage présent.